Société Mathématique de France







Institut Henri Poincaré 11 rue Pierre et Marie Curie F-75231 PARIS CEDEX 05

Secrétariat général

Tél.: (33) 01 44 27 67 96 Fax: (33) 01 40 46 90 96 Mél. smf@smf.emath.fr

Publications

Tél.: (33) 01 44 27 67 99 Fax: (33) 01 40 46 90 96 Mél. publications@smf.emath.fr

Comptabilité

Tél.: (33) 01 44 27 67 98 Fax: (33) 01 40 46 90 96 Mél: comptabilite@smf.emath.fr

Diffusion

Maison de la SMF Case 916 - Luminy F-13288 MARSEILLE CEDEX 09

Tél.: (33) 04 91 26 74 64 Fax: (33) 04 91 41 17 51 Mél. abonnements@smf.emath.fr

PV du Conseil d'Administration de la SMF du 18 janvier 2020

Membres du CA présents : F. Bayart, J. Buzzi, R. D. Dos Santos Ferreira, F. Ducrot, A. Ernoult, C. Fermanian-Kammerer, M. Guenais, F. Hélein, S. Monniaux, L. Nyssen, M. Puel, A. Quadrat, B. Rémy, S. Seuret, S. Vaienti et M. Zani.

Invités: P. Foulon et P. Hubert.

Excusés: V. Beffara, H. Biermé, J.-R. Chazottes, B. Duchesne, F. Durand, J. Germoni, C. Lacour, C. Ropartz et J.-P. Tual.

1- Approbation du PV du CA du 20 septembre 2019

Le PV du CA du 20 septembre 2019 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2- Vie de la SMF et de la communauté

2.1- Statuts et Ressources humaines à la SMF : J. Vitale a été embauchée en CDD pour la gestion financière du CIRM. Depuis quelques mois C. Munusami (Cellule de Diffusion) est en congé thérapeutique partiel. Il va être opéré en février, et devra s'absenter au moins un mois.

Pour rappel, la modification des statuts de la SMF est maintenant officielle (décret signé le 9 octobre 2019).

- **2.2- Adhésions :** leur nombre en 2019 a augmenté de 84 par rapport à 2018 et, à la date du CA, il y a environ 900 adhésions pour 2020.
- **2.3- Site web :** les quelques problèmes de navigation qui subsistaient sur le nouveau site web ont été réglés, et des fonctionnalités supplémentaires sont prévues pour 2020. Depuis novembre, la SMF utilise un nouveau serveur beaucoup plus rapide, et fort apprécié en interne.
- **2.4- Nominations et remplacements :** concernent le Conseil Scientifique de la SMF et le CNFM (voir fin du PV).

Le CA approuve à l'unanimité la nomination de G. Giacomin, F. Pène et S. Salmon au Conseil scientifique de la SMF.

Le CA de la SMF approuve la nomination d'I. Chatterji et le renouvellement de B. Rémy et M. Peigné pour représenter la SMF au CNFM par 16 oui et 1 abstention.

2.5- La cellule de diffusion : l'aide ponctuelle de M. Rodrigues-Reves (SMF Paris) en janvier a permis de terminer l'inventaire. En prévision de l'opération et de l'arrêt de travail de C. Musunami, de l'avance a été prise sur les commandes en novembre-décembre. Les ventes sur place sont en hausse de près de 1 000 € euros par rapport à 2018, grâce au succès de la campagne de promotion sur les *Cours Spécialisés*, entre

autres. Plusieurs ouvrages de cette collection vont être réimprimés (demande de devis en cours).

2.6- Articulation CIRM-SMF et « États de la recherche SMF » : les « états de la recherche SMF » sont un cycle de conférences visant à faire le point sur un domaine de la recherche en mathématiques et comportant, typiquement, trois ou quatre minicours sur une semaine (avec, si possible, des notes manuscrites) accessibles à des non spécialistes, et quelques exposés. C'est une activité ancienne de la SMF. Le lieu des « états de la recherche » est déterminé par les organisateurs ; la SMF aide à la diffusion, mais n'accorde pas de soutien financier.

Par ailleurs, depuis 2019, la SMF organise et finance partiellement deux « semaines CIRM-SMF », de format un peu similaire, au CIRM.

Au cours de ce CA, on présente un texte (communiqué à l'avance à ses membres) visant à mettre en place un règlement commun pour l'organisation des « États de la recherche » et des « semaines CIRM-SMF », et à préciser leur fonctionnement. Le choix des événements incombera à un comité scientifique comportant un membre du CA (qui le présidera), un membre du CS du CIRM, un membre du CS de la SMF, et quelques personnalités extérieures.

Le CA de la SMF valide à l'unanimité le texte sur le fonctionnement des États de la Recherche et des semaines CIRM-SMF, ainsi que la nomination de R. Danchin à la tête du comité s'en occupant.

2.7- Modification du règlement pour les prix d'Alembert et Ferrand: le règlement actuel stipule que le jury de ces prix doit être présidé par un membre du Bureau, et le responsable « diffusion et communication » auprès de la SMF est pressenti. Depuis la modification des statuts de la SMF, ce dernier ne peut plus être membre du Bureau. Afin de se mettre en conformité avec le règlement de ces prix, on propose de remplacer « Bureau » par « CA » pour la présidence, dans le règlement de ces prix.

La modification du règlement des Prix d'Alembert et Ferrand est adopté à l'unanimité.

- **2.8- Vote électronique :** il sera utilisé dès la prochaine élection du CA, en s'appuyant sur la plateforme *Belenios*. Un test (concluant) a déjà eu lieu au sein du Bureau, et on va faire un 2ème test au niveau du CA de la SMF, en février.
- **2.9- Sociétés savantes :** le principe fondateur de cette association est que la communauté des chercheurs est plus audible si elle s'exprime d'une seule voix, car ne peut pas être accusée de défendre des intérêts purement disciplinaires.

La dernière AG a eu lieu le 15/11/2020, et a réuni 45 membres de 40 sociétés savantes. Une proposition de statuts pour cette association a été faite, et plusieurs projets de textes ont été discutés (un texte sur le financement de la Science en Europe, envoyé aux ministres, notamment). Très récemment, l'association des Sociétés Savantes a rédigé un texte sur la LPPR, qui vient d'être publié dans le journal *Le Monde*. Dans la suite logique de ce texte, l'association des Sociétés Savantes cherche à organiser une 1/2 journée au Sénat qui réunirait des parlementaires et viserait à expliquer ce qu'est la recherche et ce que sont ses besoins, à la sphère politique.

Sur les sujets qui concernent la recherche en France, l'association des Sociétés Savantes cherche à adopter une attitude « constructive » consistant à faire des

propositions, des constats et des mises en garde plutôt que d'être dans l'opposition systématique. Concernant la LPPR, les pierres d'achoppement portent sur :

le financement récurrent / sur projet ;

l'emploi permanent / sur projet;

concentration des moyens sur quelques projets ou équipes / moyens récurrents ;

l'indépendance des chercheurs / pilotage scientifique.

2.9- Projets de la SMF pour 2020 : dans 2 ans, la SMF aura 150 ans. Pour célébrer dignement cet anniversaire, on prévoit d'organiser un congrès SMF « spécial » dans un lieu « symbolique » à Paris ou Marseille. Par la même occasion, on pourrait envisager de modifier le logo de la SMF.

La SMF va aussi renforcer son aspect communication afin, d'une part, d'attirer un public plus varié et plus nombreux à ses cycles de conférences et, d'autre part, d'être plus présente dans les media et, à terme, de peser davantage sur les décisions politiques concernant les sciences, la recherche et l'enseignement.

3- CIRM

- **3.1-** Le nouveau CIRM: P. Foulon décrit le nouveau CIRM et son restaurant (complètement fonctionnels depuis la rentrée 2019) et donne quelques chiffres. Tous les indicateurs sont au vert: le nombre de participants est passé de 3421 en 2018 à 4735 en 2019 (dont 52 % d'étrangers) pour 96 événements (contre 74 en 2018), malgré un financement à budget constant de la part du CNRS et des Labex. Les comptes pour 2019 sont a priori positifs (en dépit du retard pris dans la certification des bâtiments, qui a nécessité de loger des participants en dehors du CIRM).
- Le « Meeting of Presidents » de l'EMS se réunira au CIRM du 13 au 15 mars 2020.
- **3.2- Présentation du futur directeur du CIRM :** le futur directeur du CIRM (et actuel directeur de l'I2M), P. Hubert, se présente brièvement (CV, domaine de recherche et principales fonctions administratives liées à la recherche) et souligne son attachement au CIRM aussi bien en tant qu'utilisateur, qu'en tant qu'organisateur.
- P. Hubert expose ensuite ses différents projets pour les années à venir :
- augmenter la taille de l'équipe qui fait fonctionner le CIRM et « décloisonner » les différentes tâches afin que les personnels puissent plus facilement se substituer les uns aux autres ;
- refaire le site web (fort ancien et totalement dépendant de la plate-forme de gestion *weebly*);
- communiquer sur le nouveau CIRM en insistant sur son côté chaleureux et fonctionnel, malgré son augmentation de taille, et sur le fait qu'il accueille *toutes* les mathématiques ;
- encourager la venue de petits groupes (liés par exemple à un projet ANR ou à une $\mbox{ERC})$;
 - encourager la tenue de Master Classes;
- encourager les actions en faveur des pays en voie de développement en accordant quelques bourses à des collègues de ces pays (ordre de grandeur : une vingtaine par an), en collaboration avec le CIMPA.

Le CA approuve la nomination de P. Hubert à la tête du CIRM, à l'unanimité.

4- Math C2+

Le projet MathC2+ est un programme en partenariat entre Animath, le Ministère de l'Education Nationale et la FSMP visant à organiser des stages de mathématiques de 3 à 5 jours à destination des élèves de la 1ère à la 4ème, pendant les vacances scolaires. Le public cible provient des Zones d'Education Prioritaires dans des régions où faire des sciences n'est pas un choix d'orientation naturel. Ce programme concerne environ 1 500 élèves par an, sur une quarantaine de stages.

Le MEN souhaite se désengager du programme (au moins en tant qu'organisateur) et passer la main à un représentant du monde académique. S. Seuret a pris contact avec les différents interlocuteurs impliqués jusqu'à présent dans MathC2+, et il en ressort que la SMF serait un repreneur naturel.

La SMF recevrait environ 5 % des subventions pour frais de gestion et les risques financiers sont nuls : pas d'argent, pas de stage !

Le bon fonctionnement du programme nécessite environ 70 k€, et donc des sponsors. Il est acquis que le Collège de France versera 50 k€ sur 3 ans. Pour 2020, il reste à trouver 30 k€ auprès de sponsors publics et privés. Une attention spéciale sera portée aux domaines d'expertise des sponsors et à leur type d'activité, et à leur compatibilité avec les exigences éthiques de notre communauté. Une discussion entre les membres du CA se déroule, autour des sponsors privés potentiellement à contacter, et d'autres pour lesquels des supports financiers seraient délicats à accepter.

Par ailleurs, il serait judicieux de se coordonner entre les différentes associations liées aux mathématiques dans les demandes auprès des sponsors.

Le CA accepte à l'unanimité que S. Seuret établisse une convention entre le MEN, Animath et la SMF, pour reprendre MathC2+.

5- Publications

5.1- Bilan 2019 : malgré une fin d'année un peu tendue (entre arrêts maladie, congés et publication à la dernière minute de quatre nouveaux livres), tous les numéros des collections de la SMF pour 2019 sont sortis dans les temps.

Par rapport à 2018, le nombre de soumissions est en forte hausse (50 % de mieux aux *Bulletins de la SMF*, 28 soumissions à *Astérisque*), et le backlog est devenu conséquent.

Les ventes de livres ou articles sont encore en légère baisse, mais la SMF aura 6 nouvelles universités abonnées en Chine pour 2020 (et en espère 5 ou 6 de plus en 2021).

La vente spéciale sur les *Cours Spécialisés* a eu beaucoup de succès ; on prévoit sous peu une campagne de promotion similaire pour *Panoramas & Synthèses*.

5.2- Projets pour 2020 : afin de gagner en autonomie, O. Boubakeur a commencé à suivre une formation en LaTeX. A Marseille, l'emploi du temps de M.-F. Koussemon va être aménagé, afin qu'elle puisse se partager plus efficacement entre son travail pour les *Annales de l'ENS* et ses fonctions à Cellule de Diffusion (pour plus d'efficacité dans le travail éditorial, la Cellule sera fermée certaines demijournées).

On envisage de faire passer les *Bulletins* et *Mémoires de la SMF*, et *Astérisque* au format OJS, mais cela à un coût (environ 4 500 € par revue pour 3 ans).

Il faut aussi revoir les classes LaTeX utilisées dans les publications SMF, car seul notre composeur historique sait les utiliser.

5.3- Accords avec Springer: en 2016, la SMF a signé un contrat de 5 ans (avec reconduction tacite) avec Springer, concernant la traduction de certains de ses ouvrages en anglais. Le contrat est très favorable à Springer. Pour y mettre fin, il faut le dénoncer avant avril 2020.

Le CA de la SMF décide à l'unanimité de mettre fin à ses accords de traduction avec Springer.

5.4- Passage en Open Access : le passage en accès libre concernerait les versions électroniques des *Cours Spécialisés* et de *Panoramas et Synthèses*. Ce passage a bien sûr un coût, et il faut trouver des sponsors. La FMJH a accepté de subventionner la SMF à hauteur de 3000 euros, et une demande auprès du *Fonds National pour la Science Ouverte* va être faite.

Pour préparer le passage à l'accès libre, nous avons collecté tous les fichiers pdf existants ; les numéros anciens dont on a perdu le pdf (ou sans pdf) seront numérisés.

5.5- Consentement à publier: nous souhaitons formaliser par un contrat de copyright officiel et certifié par toutes les parties le lien entre les auteurs des articles publiés dans nos revues et la SMF. Ainsi, un « Consent to publish » va être développé sur le site web, avec droits donnés à la SMF pour la publication et la diffusion, et autorisation à l'auteur de diffuser son « author version ».

5.6- Nomination

Le CA valide à l'unanimité le changement de direction du comité de rédaction de RHM : sont nommés F. Brechenmacher et M. Bullynck.

6- Enseignement

6.1- Réforme du lycée: depuis cette année, les mathématiques ne peuvent être choisies qu'en spécialité en classe de lère, dans un module décliné sous une seule forme. Le programme de ce module s'avère trop difficile pour les non scientifiques, et les professeurs de mathématiques intervenant en lère se retrouvent à gérer un public particulièrement hétérogène, et subissent un taux d'échec et d'abandon important. De façon un peu plus inattendue, le nouveau programme de mathématiques en seconde (discipline suivie par tous les élèves en filière générale) semble aussi trop difficile. En terminale, il existe un module de spécialités mathématique, une option intitulée « maths expertes » et une option « maths complémentaires » destiné aux étudiants ne voulant pas prendre la spécialité mathématiques, mais ayant néanmoins besoin de mathématiques pour leurs études post-bac.

Cela pose de nombreux problèmes. D'une part, beaucoup d'élèves découragés par la difficulté du module de maths de lère (et, également par celui de 2nde) vont définitivement abandonner les maths ; d'autre part, l'ouverture de l'option « math expertes » en terminale est en concurrence avec l'ouverture des autres options et certains dispositifs pédagogiques tels que le dédoublement des classes. Il est à craindre que certains lycées décident de ne pas ouvrir ce module ce qui va, de fait, renforcer les inégalités territoriales dans l'accès aux études.

Les dernières rencontres à ce sujet entre les sociétés savantes de mathématiques, l'APMEP, le comité de suivi de P. Mathiot, et les conseillers de J.-M. Blanquer ayant été infructueuses, la communauté va diffuser incessamment un texte expliquant les problèmes que va poser le module « mathématiques expertes » tel que

pensé par le gouvernement. Michel Blanquer a annoncé création de «groupes de compétences» dans la spécialité de première. Nous somme en train de rédiger un texte demandant à être associés à la mise en place de cette mesure.

6.2- Formation des enseignants : le texte précisant l'organisation des épreuves est sorti, mais leur contenu reste flou. La demande de report d'un an pour la mise en place du nouveau concours de recrutement dans l'enseignement secondaire semble être acceptée.

En bref, l'admissibilité comporterait une première épreuve écrite visant à contrôler la maîtrise disciplinaire, avec une séquence de cours ajusté suivant les matières, et une deuxième épreuve plaçant le candidat en situation d'élaborer une séquence de cours sur un sujet donné par le jury (avec documents).

Pour l'admission, l'oral 1 serait une leçon avec exploitation d'un support (sans trop de précision sur sa nature) et l'oral 2 ne comporterait essentiellement pas de contenu disciplinaire.

Le problème de calendrier au niveau du M2 demeure : comment caser à la fois la préparation, le concours et le stage ?

Une réunion aura lieu le 31 janvier avec la Commission d'Enseignement, puis le jury du CAPES.

Le CA valide à l'unanimité un texte sur le module « mathématiques expertes », destiné à être diffusé dans les media.

7- Votes et décisions

- Approbation du PV du CA du 20 septembre mars 2019 : unanimité moins une abstention.
- CS de la SMF : le CA approuve à l'unanimité la nomination de G. Giacomin, F. Pène et S. Salmon.
- Le CA de la SMF approuve la nomination d'I. Chatterji et le renouvellement de B. Rémy et M. Peigné pour représenter la SMF au CNFM (16 oui et 1 abstention).
- Le CA de la SMF valide à l'unanimité le texte sur le fonctionnement des États de la Recherche et des semaines CIRM-SMF, ainsi que la nomination de R. Danchin à la tête du comité s'en occupant.
- La modification du règlement des Prix d'Alembert et Ferrand est adopté à l'unanimité.
- Approbation par le CA de la nomination de P. Hubert à la tête du CIRM, à l'unanimité.
- Le CA, unanime, accepte que S. Seuret établisse une convention entre le MEN, Animath et la SMF, pour reprendre MathC2+.
- Le CA valide à l'unanimité un texte sur le module « mathématiques expertes », destiné à être diffusé dans les media.
- Le CA valide à l'unanimité le changement de direction du comité de rédaction de RHM : sont nommés F. Brechenmacher et M. Bullynck.
- Le CA de la SMF, unanime, décide de mettre fin à ses accords de traduction avec Springer.

8- Tâches

- Trouver un volontaire pour représenter la SMF à l'ICIAM.
- Organiser un stand au prochain congrès EMS.
- Trouver un 4ème représentant SMF au CNFM.

- Constituer un CS pour le fonctionnement des « états de la recherche » et des « semaines CIRM-SMF ».
- Trouver un modérateur pour le forum (en ligne) de la SMF.
- Rechercher des sponsors pour financer MathC2+.
- Trouver une solution pour traduire en anglais les best sellers édités par la SMF.